



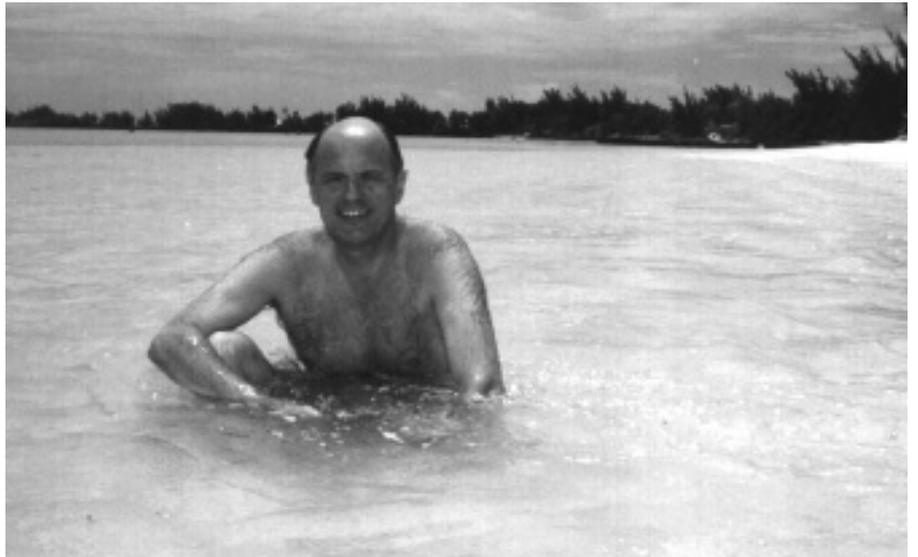
# POUR LAVER SON HONNEUR

**M**ICHEL JOLIVET était depuis 1996 l'ambassadeur de France auprès de la République des îles Fidji ainsi que de six autres Etats voisins. Il était fort apprécié à Suva, notamment pour ses actions en faveur de l'électrification solaire de communes des Fidji, du financement d'écoles au Kiribati, voire de recherches scientifiques ou de la traduction des dépêches de presse des univers anglophone et francophone de la région. Il avait même introduit des vaches limousines (depuis la Nouvelle-Calédonie) dans les verts pâturages des alentours de Nadi.

Mais le Pacifique Sud, immense océan, est en vérité aussi un tout petit village. En témoignent les rumeurs et commérages qui circulent d'îles en îles, une sorte de "radio cocotier" qui "informe" à une rapidité incroyable tous les milieux, fussent-ils même diplomatiques ou académiques, de Honolulu, Suva, Nouméa, Papeete jusqu'à Nuku'alofa ou Agana. Hélas, en août 1999, l'ambassadeur Jolivet devint la victime de ragots propagés par ce réseau qui fonctionne surtout lors de cocktails, colloques ou autres réunions dans les capitales régionales après qu'un de ses collaborateurs, un attaché culturel, se soit suicidé en se jetant d'une fenêtre du huitième étage d'un immeuble de Lyon. Tout le Pacifique tropical s'empara de cette histoire et l'on expliquait à qui voulait l'entendre — même *Tahiti-Pacifique* — que le suicidé avait laissé « une lettre dans laquelle il accusait l'ambassadeur de "harasement mental" et que ceci incita la famille à porter plainte », plus d'autres sordides détails qu'on ne pourrait publier. La rumeur était si persistante que, fait extraordinaire, elle remonta jusqu'au Quai d'Orsay à Paris. Là, et sans vérifier l'information, le ministère des Affaires étrangères décida alors de rappeler au plus vite son ambassadeur aux îles Fidji, ce qu'il fit en janvier 2000 en avisant M. Jolivet uniquement la veille et par téléphone, le mettant ainsi dans l'impossibilité de se défendre. D'autant plus que par la suite un directeur du Quai d'Orsay lui expliqua que sa mutation était bien liée au suicide de l'attaché culturel et qu'on lui en imputait une certaine responsabilité. M. Jolivet fut alors placé en congé administratif pour ensuite être nommé chargé de mission auprès des Nations-Unies.

## Fausse rumeur

Ce rappel à Paris, menée d'une manière expéditive rare dans les milieux diplomatiques, ne fit que confirmer la "justesse" de la rumeur pour ceux qui la propageaient et la réputation de Michel Jolivet en fut lourdement ternie. Hélas, la rumeur qui avait coûté son poste à l'ambassadeur était tout à fait fautive. La lettre laissée par le suicidé explique son



Michel Jolivet se baigne pour la France à Moruroa en 1996 : il s'agissait de démontrer aux pays de la région l'innocuité des essais nucléaires. (arch. TPM).

geste par des raisons personnelles qui n'ont absolument rien à voir avec l'ambassadeur. Et la famille du décédé non seulement n'a jamais déposé de plainte, mais entretient toujours des relations amicales avec M. Jolivet.

Face à cette situation insoutenable, M. Jolivet décida de réagir pour laver son honneur. Il demanda donc sa mise en disponibilité (ce qui lui permit d'être nommé directeur des Relations extérieures auprès du président Flosse à Tahiti) et déposa une requête devant le Conseil d'Etat afin de faire annuler son rappel à Paris, car celui-ci était non seulement expéditif, mais basé sur la désinformation et le non respect des procédures les plus élémentaires. C'est ainsi que le 27 juillet, le Conseil d'Etat lui donna raison sur tous les points, et en sept mois seulement, un record pour cette institution. Au vu de toutes les informations à sa disposition, le Conseil d'Etat s'est forgé sa conviction et s'est prononcé en vertu de la règle dite de « l'économie de moyens », c'est-à-dire que pour rendre justice, il s'est appuyé sur le minimum de points de droit qui lui était nécessaire. Michel Jolivet était réintégré dans sa fonction d'ambassadeur de France à Fidji et son successeur, M. Jean-Pierre Vidon dont la nomination par la même avait été annulée, dut subitement quitter son poste.

Ainsi la plus haute juridiction administrative française blanchissait non seulement l'ambassadeur, mais le réinstituait dans ses fonctions pour bien marquer le coup. C'est aussi la première fois que le Conseil d'Etat annulait une nomination prise par décret en Conseil des ministres, ainsi qu'un mouvement diplomatique.

Le quai d'Orsay a finalement débrouillé la situation avec le décret du 18 septembre qui régularisa la chose, ce qui permit à M. Vidon de réintégrer son poste à Suva fin septembre.

Depuis, Michel Jolivet est toujours à Papeete, souriant. Grâce au Conseil d'Etat il a apporté la preuve que les rumeurs de "radio-cocotier" n'étaient que médisances. Et qu'y aurait-il de plus important pour un diplomate qu'une réputation impeccable, si essentielle dans le monde des relations internationales où tout est question de confiance ?

Alex W. du PREL





# TEST

